

Conseil de laboratoire CUREJ
29 janvier 2019

Présents : A. Basset, A. Haquet, M. Laroche, V. Tchen, V. Parisot, V. Martin,
Représenté : Ch. Pigache
Excusé : A. Biad

La réunion du conseil est l'occasion d'évoquer deux points relatifs au budget du laboratoire.

Le premier concerne le financement d'un déplacement d'Antoine Megie à Montréal en vue de contribuer au Congrès de la société québécoise de science politique. Une contribution de sa part y est attendue, le financement du déplacement ne pouvant toutefois être pris en charge par l'organisation. Un devis a été établi pour la somme d'environ 750€.

Précision est faite que le budget affecté par la Région au projet RIN Jupiter ne peut servir à financer les missions des personnels enseignants-chercheurs de l'université.

Le conseil accepte le principe du déplacement sous réserve de confirmation du lien du thème d'intervention avec le RIN.

Le second concerne le remboursement des frais d'inscription demandés à Valérie Parisot en vue de la soutenance de son habilitation à diriger des recherches intervenue en juillet 2018.

Le conseil de laboratoire, consulté par mail entre le 28 avril 2018 avait donné unanimement son accord.

Toutefois, l'agence comptable de l'université oppose à cette demande de remboursement l'absence de décision formelle en ce sens. Aussi le conseil de laboratoire est-il à nouveau sollicité aujourd'hui pour confirmer sa précédente décision.

Le conseil confirme, à l'unanimité, la nécessité d'engager toutes démarches ou subventions utiles au soutien de membres du laboratoire souhaitant être habilités à diriger des recherches. Le remboursement des frais d'inscription imposés aux collègues concernés à cette fin, en l'espèce Valérie Parisot, doit donc être engagé.

Le Conseil du laboratoire est ensuite consulté en vue de proposer un classement préalable des demandes de financement de thèses par le biais d'allocations RIN, le conseil de l'école doctorale devant se réunir en vue d'établir un classement pour l'ensemble des demandes de l'EDDN le 4 février 2019.

Six dossiers ont été présentés :

- L'économie sociale et solidaire, Etude de droit public – F. Blanc
- Euro et décentralisation – F. Blanc
- La Métropole : un outil de rationalisation de la décentralisation, Essai de droit comparé franco-britannique – A. Haquet
- Les idées radicales et le droit pénal – J. Klein
- Les parcs naturels régionaux, Etude juridique d'un outil d'action territoriale original - N. Wagener
- L'efficacité des sentences arbitrales internationales – C. Legros

Après un rapide rappel de la procédure, A. Haquet souligne la difficulté liée à l'absence d'audition des candidats comme à l'absence de critères clairs indiqués par la Région alors qu'il s'agit d'accorder un financement pour plusieurs années.

Bien que s'accordant sur les difficultés de calendrier et d'évaluation sans connaissance des candidats, le conseil de laboratoire décide de retenir comme critères de classement l'intérêt théorique du sujet comme un préalable, puis l'intérêt économique et politique que les sujets proposés pourraient présenter pour la Région.

Au regard de ces trois points, le projet relatif aux Parc naturels régionaux paraît, unanimement, devoir être proposé en premier à la Région, au regard des préoccupations politiques et pratiques auxquelles il pourrait répondre.

L'unanimité se dégage ensuite sur le classement suivant :

1. Les parcs naturels régionaux, Etude juridique d'un outil d'action territoriale original - N. Wagener
2. L'économie sociale et solidaire, Etude de droit public – F. Blanc
3. La Métropole : un outil de rationalisation de la décentralisation, Essai de droit comparé franco-britannique – A. Haquet
4. Euro et décentralisation – F. Blanc
5. Les idées radicales et le droit pénal – J. Klein
6. L'efficacité des sentences arbitrales internationales – C. Legros